

Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion

ADOPTION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	Juin 2024	N°-résolution

MODIFICATION(S)			
INSTANCE	DATE	DÉCISION	COMMENTAIRES
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	N°-résolution	Modifications ou refonte complète ou autre

RÉVISION	Au besoin, au minimum, tous les trois ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	Numéro interne de la politique
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	12.1K

POLITIQUE SUR L'USAGE DE LA RAISON SOCIALE, DU LOGO ET D'AUTRE MATÉRIEL D'IDENTITÉ ET DE PROMOTION

Préambule

L'identité visuelle du Réseau des URLS est un élément crucial de sa communication et de sa réputation. Cette Politique a pour objectif de définir les règles d'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle de l'organisation. Ces règles s'appliquent à tous les employés et employées, les partenaires et les prestataires travaillant avec l'organisation, afin de garantir une communication claire et cohérente, ainsi qu'une protection de son identité visuelle.

Le Réseau des URLS croit que cette Politique lui permettra de renforcer son image de marque, de mieux communiquer ses valeurs et ses offres à ses membres et ses partenaires ainsi qu'à respecter les bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le *Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir* du ministère de l'Éducation du Québec¹.

Politiques associées

- (Numéro de la politique) Politique de confidentialité et d'accès à l'information.
- (Numéro de la politique) Politique interne de communication (si existante).

Contact

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion, veuillez communiquer avec : info@reseau-urls.quebec

Modification de la Politique

Le Réseau des URLS se réserve le droit de modifier cette Politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

Objectifs

Les dispositions de la présente Politique mise en place par le Réseau des URLS ont pour objet :

- D'assurer une communication cohérente, autant à l'interne qu'à l'externe, en établissant des règles claires sur l'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle;
- De protéger l'identité visuelle de l'organisation contre toute utilisation abusive ou non autorisée. Cela permet de préserver la réputation de l'entreprise et d'assurer la reconnaissance de la marque;
- De promouvoir une identité visuelle forte et cohérente en la présentant de manière professionnelle et attrayante;

¹ [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.](#)

- D'intégrer les spécificités régionales afin de renforcer son ancrage local et sa pertinence par rapport à sa clientèle régionale.

Définitions générales

Raison sociale : la raison sociale est le nom officiel d'une entreprise ou d'une organisation tel que déclaré aux autorités compétentes. Il s'agit souvent du nom sous lequel l'entreprise est enregistrée et peut apparaître sur ses documents légaux.

Logo : un logo est une représentation graphique de l'identité visuelle d'une entreprise ou d'une organisation. Il peut se composer de symboles, de lettres ou d'autres éléments visuels, et est utilisé pour identifier l'entreprise et renforcer sa marque.

Identité visuelle : l'identité visuelle est l'ensemble des éléments graphiques et visuels qui permettent d'identifier une entreprise ou une organisation. Cela peut inclure le logo, la raison sociale, les couleurs, les typographies et autres éléments graphiques.

Matériel d'identité et de promotion : le matériel d'identité et de promotion comprend tous les supports visuels et graphiques utilisés pour promouvoir l'entreprise ou l'organisation. Cela peut inclure des brochures, des cartes de visite, des affiches, des bannières, des publicités en ligne et d'autres éléments similaires.

Utilisation autorisée : l'utilisation autorisée fait référence à l'utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise conformément aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Tout usage non autorisé peut entraîner des sanctions et des répercussions légales.

Utilisation inappropriée : l'utilisation inappropriée fait référence à toute utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise qui n'est pas conforme aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Cela peut inclure l'utilisation non autorisée, l'utilisation abusive ou la modification non autorisée des éléments d'identité visuelle.

Application

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres du personnel, des bénévoles et des participantes et participants impliqués dans les activités et les programmes du Réseau des URLS.

Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration

- Adopte la Politique;
- Assume la responsabilité de la Politique;
- Prend acte de la Politique et applique celle-ci.

La Direction générale

- Assume la responsabilité de la mise à jour régulière de la Politique;
- Prend acte de la Politique et applique celle-ci.

L'employée ou l'employé responsable des communications

- Informe le personnel et les bénévoles sur la Politique;
- Conseille les collègues sur l'utilisation adéquate des éléments de l'identité visuelle;
- Coordonne les actions et l'utilisation des outils de communication de l'organisation;
- Assure la préparation et la révision des documents présentant l'identité visuelle de l'organisme à l'intention des publics internes et externes (p. ex. cartes professionnelles, brochures, site Web, etc.).

Les membres du personnel (employées, employée et stagiaires), les bénévoles ainsi que les participantes et participants

- Prennent acte de la Politique et appliquent celle-ci;
- Participent aux formations et points d'information au sujet de la présente Politique.

Exigences en matière de visibilité

Exigences générales en matière de visibilité

Le Réseau des URLS s'attend à avoir une visibilité minimale (présence de son logo) à la suite de tout investissement dans un projet en partenariat.

Exigences du ministère en matière de visibilité

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) exige une visibilité minimale pour tout investissement. Le Réseau des URLS s'engage à respecter les exigences gouvernementales en matière de visibilité et à utiliser les éléments graphiques à jour tels que le logo et l'appellation officielle des ministères et des organismes du gouvernement.

Identité visuelle

Raison sociale

Le Réseau des URLS est une organisation à but non lucratif créée en 2019. Sa dénomination actuelle complète est : Le Réseau des Unités régionales de loisir et de sport du Québec Lors des communications externes, il est d'usage d'utiliser la dénomination complète la première fois, puis l'abréviation le Réseau des URLS.

Pour les communications internes, il est au choix des employés d'utiliser la dénomination complète ou l'abréviation.

Logo du Réseau des URLS

Le logo du Réseau des URLS constitue sa signature officielle au même titre que son nom. Il se décline en deux (2) versions officielles (abrégée ou complète), en deux (2) positions (horizontale ou verticale) et en trois (3) couleurs (couleur, noir, blanc).

VERSIONS OFFICIELLES



Version horizontale



Version verticale

VERSIONS EN BLANC ET EN NOIR



VERSION COMPLÈTE



**RÉSEAU DES
URLS**
Unités régionales de loisir
et de sport du Québec



**RÉSEAU DES
URLS**
Unités régionales de loisir
et de sport du Québec

Deux versions (horizontale et verticale) avec le slogan *Ensemble pour le loisir et le sport* sont aussi disponibles.

VERSIONS AVEC LE SLOGAN



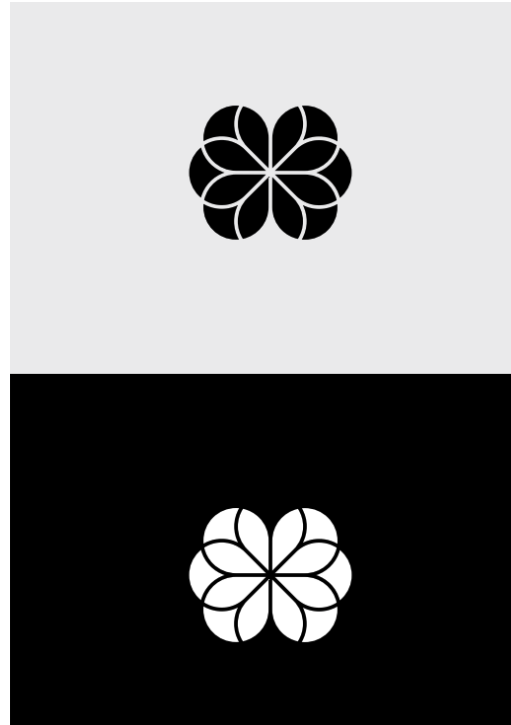
Version horizontale



Version verticale

Finalement, il est aussi possible d'utiliser que l'icône officiel disponible en trois (3) couleurs (couleur, noir ou blanc).

ICÔNE OFFICIEL



Versions de fichiers²

- **Fichiers (vectoriels) AI et EPS** : les fichiers vectoriels servent à pouvoir redimensionner l'image à volonté sans perdre de qualité. Cependant, seuls les logiciels d'édition (p. ex. Adobe Photoshop) permettent d'ouvrir et de modifier ces fichiers.
- **Fichiers JPG** : ce sont des types de fichier universels qui peuvent être lus par tous.
- **Fichiers PNG** : permettent de préserver la transparence, même sur les dégradés. On peut voir la couleur ou l'objet sous le logo sans toutefois voir un carré blanc.
- **Fichiers PDF** : le format PDF est un format standard de visualisation. Il permet de visualiser les fichiers, quelle que soit la configuration informatique.

Se référer au [guide des normes](#) de l'identité visuelle.

² [Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise - CET création \(cetcreation.com\)](#).

Bloc-signatures

Les blocs-signatures personnalisées à la fin des courriels se déclinent comme suit :

- Nom (couleur, police, taille)
- Titre (couleur, police, taille)
- URLS (couleur, police, taille)
- Adresse (couleur, police, taille)
- Téléphone (couleur, police, taille)
- Site Web (couleur, police, taille)

Exemples

Myriana Côté

Coordonnatrice des communications et du marketing

Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec

7665 Bd Lacordaire, Montréal, (Québec), H1S 2A7

418-880-0844 | mcote@reseau-urls.quebec

<http://reseau-urls.quebec>

Polices de caractère

Pour les documents promotionnels (site Web, réseaux sociaux, rapport annuel, infolettre, dépliants, guides, etc.) qui sont envoyés en format PDF ou en format papier, les polices d'écriture de la famille Arial doivent être utilisées. Les attributs utilisés pour les styles (titres) sont les suivants :

FONTES

TITRES

Aktiv Grotesk XBold (imprimé)
Arial Black (WEB)

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU
VWXYZ
1234567890

SOUS-TITRES

Aktiv Grotesk Bold (imprimé)
Arial Bold (web)

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU
VWXYZ
1234567890

TEXTE COURANT

Aktiv Grotesk Light (imprimé)
Arial Light (web)

abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU
VWXYZ
1234567890

EXEMPLES DE MISE EN PAGE

LOREM IPSUM DOLOR SITE AMET?

Consectetur pellentesques hitamet

Am qui diciturque ipsam quis nimoluptassi di iust vent, cum esequ veliquas quam etur. Gent pore voluptaqui sinciati acepudae que sumque volese necus, custum imet eumenture et audae. Roritat uribus exerumq uatemo cus.

- Beatur mod es ipit ut alignit, ant magnis ipicill aborum hitamet quo ea veribus illa doluptinctus incit, tem ex eaqui blanim aut ipsanti onseque;
- Parcipsa pratur re, sed qui te in perita con ra que mint repudant quatet aci incius doluptiost, alias exernate.

Publications externes (médias sociaux, infolettre, publicité dans le journal, etc.)

Lors de la création de visuels pour les publications externes, les membres du personnel responsables (ou firmes externes) doivent utiliser les déclinaisons officielles de la raison sociale de l'organisation, de son logo et de la police de caractères. Des images libres de droits peuvent être utilisées pour enjoliver le visuel, selon le critère général d'utilisation.

De même, si le visuel intègre des éléments visuels d'un partenaire, les règles d'utilisation de l'organisation en question doivent être respectées. Pour plus d'information sur la manière de rédiger les publications de réseaux sociaux, référez-vous à la **Politique de communication de l'organisation**.

Autres éléments visuels (AU BESOIN)

Certains autres éléments visuels ont été créés afin de faire la promotion des différents événements, programmes et services. En voici les déclinaisons officielles :

Événements

Ajouter ici la liste des événements et la déclinaison des visuels.

Programmes

Ajouter ici la liste des programmes et la déclinaison des visuels.

Services

Ajouter ici la liste des services et la déclinaison des visuels.

Normes de rédaction

La gestionnaire des communications a la responsabilité avec le support de la direction générale de mettre en place les modèles ou références afin que le personnel soit en mesure d'uniformiser les documents notamment:

- Les communiqués de presse
- Les lettres d'appuis
- Les lettres d'annonce
- Les demande de partenariat
- Les politiques
- Les procédures
- Les règlements généraux
- Signatures courriel

Pour les autres documents promotionnels (Site Web, Réseaux sociaux, rapport annuel, infolettre, dépliants, guides etc.) qui sont envoyés en format PDF ou en format papier, l'utilisation

des polices d'écriture peuvent varier et le personnel doit se référer à la gestionnaire des communications.

Règles générales d'utilisation

Intégralité du logo

- Le logo de l'organisation ou d'un événement/programme/service doit toujours être utilisé dans son intégralité et respecter le [guide de normes](#) disponible sur le site Internet du Réseau des URLS. De ce fait:
- Le logo du Réseau des URLS est indissociable de tout autre logo de programme dans le cadre de production de documents, matériel, vêtements;
- Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres;
- La position des éléments du logo l'un par rapport à l'autre doit être respectée;
- Les déclinaisons du logo en couleur doivent respecter la charte de couleurs identifiée
- Lors de la production de documents audiovisuels, le logo peut également être entièrement transparent;
- Le logo ne doit jamais être redessiné. On ne peut ni le déformer ni y intégrer d'autres éléments ;
- Le logo doit toujours conserver ses proportions.

Utilisation par des tiers

Quiconque souhaite utiliser le logo du Réseau des URLS doit en faire la demande au préalable à info@reseau-urls.quebec Une fois la demande autorisée, une copie du cahier des normes graphiques des logos, des fichiers originaux des déclinaisons du logo ainsi que des différents éléments graphiques seront alors envoyés. Le Réseau des URLS se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo si elle juge cette demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.

Toute personne qui utilise le logo doit s'assurer qu'il n'est pas représenté de façon à laisser croire que la publicité, la publication ou les documents ont été créés par le Réseau des URLS.

Si vous désirez utiliser le logo du Réseau des URLS avec celui de votre organisation, le logo du Réseau des URLS devrait se trouver côte à côte avec l'autre logo. Parfois, en raison de contrainte de conception, il apparaîtra au-dessus ou en-dessous, mais les dimensions doivent être identiques à celles de l'autre logo utilisé.

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des tiers externes, Le Réseau des URLS se réserve le droit d'exiger une reprise du travail, de mettre fin à l'entente de collaboration et/ou d'intenter des poursuites en respect à la loi sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Il est interdit d'utiliser le logo du Réseau des URLS afin de vendre des objets promotionnels sans autorisation préalable.

Sanctions

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des membres du personnel du Réseau des URLS, l'organisation pourra, outre exiger la reprise du travail, selon sa situation, appliquer des mesures disciplinaires en respect à la gradation des sanctions.

En cas de non-respect des règles d'utilisation par des tiers externes, le Réseau des URLS se réserve le droit d'exiger une reprise du travail, de mettre fin à l'entente de collaboration ou d'intenter des poursuites en respect à la *Loi sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle*.

Évaluation et mises à jour de la Politique

La Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion sera évaluée tous les trois ans. Le but de l'évaluation est de déterminer si la Politique est appliquée correctement et si des modifications aux éléments visuels, aux normes graphiques et aux règles d'utilisation doivent être apportées.

Sources

Cette Politique a été réalisée à l'aide des documents suivants :

CET (2022). Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise [Page Web]. Récupéré sur [Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise - CET création \(cetcreation.com\)](https://cetcreation.com).

Ordre des ergothérapeutes du Québec (2016) Politique d'utilisation et normes graphiques du logo de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec [PDF]. Récupéré sur [198.pdf \(oeq.org\)](#).

Patinage Québec (2022). Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion [PDF]. Récupéré sur [POL-27 Politique-concernant-lusage-de-la-raison-sociale-du-logo-et-autre-materiel.pdf \(patinage.qc.ca\)](#).